

RESOLUTION N°12 RSE : ENTREPRISES ET DROITS DE L'HOMME

La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Yaoundé au Cameroun, pour son 31^{ème} Congrès du 7 au 9 décembre 2016,

Se réjouit de l'intérêt manifesté par les congressistes pour les questions relatives aux relations entre le monde de l'entreprise et les droits humains ;

Consciente que le respect des Droits de l'Homme dépend indéniablement des conditions dans lesquelles els entreprises exercent leurs activités ;

Invite ses barreaux membres à s'emparer de cette question et à organiser des formations en ce domaine, source considérable d'interventions de l'Avocat.